



CONSEIL DE QUARTIER

Rapport annuel 2021

1. MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2021 fut celle du virtuel. Encore. Des administratrices et des administrateurs ont ainsi pu terminer — en entier! — des mandats sans jamais vivre d'assemblées en présence. Fort heureusement, bien que la COVID ait rendu parfois plus arides ces rencontres, elle n'aura pas eu raison de la volonté de mobilisation des citoyennes et citoyens de nos quartiers. Elle aura plutôt démontré que, certes, si le virtuel ne remplace pas le présentiel, elle est apte à le compléter : je suis certain que plusieurs n'auraient pas participé à certaines portions de nos assemblées — comme les périodes de questions du public — dans une formule 100 % présentielle. Le virtuel rend commodes des présences plus brèves, sur des sujets précis. De ce fait, il va sans dire que la formule hybride devra être explorée au fil de 2022, afin de continuer de favoriser une participation plus grande aux assemblées.

L'année 2021 fut également celle de la réflexion sur la participation citoyenne, sur les moyens par lesquels les conseils de quartier pourraient contribuer toujours plus et toujours mieux à l'évolution des milieux de vie dans lesquels ils inscrivent leurs actions. Une approche qui, nécessairement, passe par une révision en bonne et due forme du cadre budgétaire de nos instances. Actuellement, les conseils de quartier disposent d'un budget annuel de 1500 \$, ainsi qu'un accès à un maximum de 5500 \$ en « budget d'initiatives » qui permettent de réaliser des projets divers — moyennant un délai d'approbation qui peut aller de quelques semaines à plusieurs mois. En 2020-2021, la Ville de Québec a également bonifié ces possibles par l'ajout d'un 3000 \$ pour des projets en sécurité routière, dans le respect de sa stratégie 2020-2024. Ces montants limitent, évidemment, la possibilité d'action du conseil de quartier dans son milieu... Heureusement, dans le Vieux-Limoilou, nous avons la chance d'avoir un partenaire hors administration publique engagé et impliqué : la Caisse Desjardins de Limoilou. Sans sa participation, plusieurs projets 2021-2022 n'auraient pu avoir lieu, tout simplement. Cela montre bien l'importance, pour les conseils de quartier, d'avoir d'un côté accès à un budget annuel plus large, lui permettant de réaliser à l'échelle du quartier des initiatives de petite envergure, mais aussi d'avoir accès à des budgets d'initiatives moins limités, lui permettant de déployer plus de projets, de prendre plus d'initiatives.

Enfin, l'année 2021 fut également celle des mobilisations, encore et toujours autour du même enjeu : la pollution atmosphérique. Entre Laurentia, le 3e lien et le rehaussement de la norme de nickel, l'année 2021 aura montré le peu de cas que se font certains officiels de la santé et de la qualité de vie des résidentes et résidents. Après une décennie de luttes pour le droit à un air sain, on aurait pu s'attendre à ce que ces demandes soient éventuellement entendues... mais non. Les initiatives se succèdent, parfois repoussées par de larges mobilisations citoyennes, parfois enfoncées dans la gorge de ces mêmes citoyens qu'on force, année après année, à continuer de lutter pour revendiquer moins de décès prématurés liés à la pollution atmosphérique, pour demander des actions concrètes visant à mettre fin aux inégalités sociales et environnementales en santé, pour avoir le droit de vivre sainement dans leurs quartiers... Et en ce sens, l'année 2021 se termine avec rien de moins qu'une claque au visage avec la volonté du gouvernement québécois de rehausser la norme sur le nickel.

Raymond Poirier, président, conseil de quartier du Vieux-Limoilou

2. SOMMAIRE DU CONTENU

1. **Mot du président**
2. **Sommaire du contenu**
3. **À propos du conseil de quartier du Vieux-Limoilou**
 - 3.1 Liste des administrateurs et administratrices 2021
 - 3.2 Public présent lors des assemblées
 - 3.3 Présence d'intervenants externes lors des assemblées
 - 3.4 Consultations publiques
 - 3.5 Résolutions adoptées par le conseil de quartier
 - 3.6 Mémoires déposés par le conseil de quartier
 - 3.6.1 Vision de la mobilité durable de la Ville de Québec
 - 3.6.2 Stratégie de développement durable de la Ville de Québec
 - 3.6.3 Passage du Tramway de Québec dans le Vieux-Limoilou
 - 3.7 Motions de félicitation ou remerciements
4. **Comités externes auxquels participe le conseil de quartier**
 - 4.1 Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles
 - 4.2 Comité de vigilance des activités portuaires
 - 4.3 Comité de cohabitation Port-Communauté
 - 4.4 Comité sur l'étude de la qualité de l'air en basse-ville
 - 4.6 Table de concertation Vélo des conseils de quartier
 - 4.7 Table de concertation Mobilité des conseils de quartier du centre-ville
 - 4.8 Table de concertation des conseils de quartier de Limoilou
 - 4.9 Comité de gestion de Rendez-vous Limoilou
5. **Projets et initiatives du conseil de quartier**
 - 5.1 Projet : Liste du patrimoine d'intérêt dans le Vieux-Limoilou
 - 5.2 Projet : Sécurité routière et fonctions de ruelles du Vieux-Limoilou
 - 5.3 Projet : Développement d'une signalétique pour les ruelles du Vieux-Limoilou
 - 5.4 Projet : Le Coup de pousses de Limoilou
 - 5.5 Projet : Bac à jouets en libre-service au parc Ferland
 - 5.6 Projet : Frigo-partage pour le Vieux-Limoilou
 - 5.7 Projet : À la recherche de Hedley
 - 5.8 Projet : Limoil'Air
6. **Mobilisations auxquelles participe le conseil de quartier**
 - 6.1 Mobilisation : Projet Laurentia de l'Administration portuaire de Québec
 - 6.2 Mobilisation : Hausse de la norme de nickel dans l'air ambiant
 - 6.3 Mobilisation : 3e Lien
7. **États financiers 2021**

3. À PROPOS DU CONSEIL DE QUARTIER

Interlocuteur privilégié de la Ville de Québec, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou est notamment appelé à :

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet touchant le quartier qui leur est soumis par la Ville ;
- Tenir des séances de consultation publique ;
- Transmettre leur avis au Conseil de ville ou au Conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier ;
- Bonifier l'offre de service et contribuer à la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Le conseil d'administration du conseil de quartier est composé de 11 personnes qui se répartissent de la façon suivante : 4 femmes et 4 hommes élus par la population du quartier pour un mandat de deux ans ; 3 personnes nommées par les administrateurs élus, pour un mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle. La conseillère municipale est membre d'office du conseil d'administration sans droit de vote.

Le conseil de quartier Vieux-Limoilou représente environ 18 000 citoyens et citoyennes.

3.1 Liste des administratrices et administrateurs 2020

Au fil de l'année 2021, c'est 11 administrateurs et administratrices bénévoles, dans des postes élus ou cooptés, qui ont assumé diverses fonctions au sein du conseil de quartier du Vieux-Limoilou — soit dans le cadre de son fonctionnement, soit dans la participation à divers comités ou dans le cadre de diverses démarches de consultation.

Par ordre alphabétique –

Membres votants :

APOLLON, Pascal

CLAVEAU, Martin

GUÉRIN-GIRARD, Marie-Soleil

POIRIER, Raymond

BELLAVANCE, Julie

DRICO, Vincent

LACHANCE, Sébastien

RAMIREZ, Marjorie

BRASSARD-HALLÉ, Aude

GOSSELIN, Michaël

MARIER-DIONNE, Pascal

Membres non-votant :

VERREAULT, Suzanne

SMITH, Jackie

Conseillère municipale, district Limoilou (*jusqu'à novembre 2021*)

Conseillère municipale, district Limoilou (*à partir de novembre 2021*)

3.2 Public présent lors des assemblées 2021

De façon générale, sur 9 mois (excluant le mois d'avril où se tient l'assemblée générale annuelle), on parle d'une médiane d'environ 22 personnes présentes aux assemblées, en sus des administrateurs et administratrices du conseil de quartier, de même que des observateurs réguliers (conseillère municipale, conseillère en interaction citoyenne, secrétaire de rédaction).

L'assemblée de février se distingue par la présence de représentants associés au projet Laurentia qui ont participé à une séance de discussion.

Les séances de l'année 2021 ont été intégralement tenues en format virtuel par le biais de Zoom. Cela semble avoir eu un effet favorable sur l'accessibilité de celles-ci pour plus de citoyennes et citoyens. La participation, tout particulièrement, à la période de questions du public a ainsi été notables, alors qu'un plus grand nombre de gens a pu y assister. Lorsque les séances pourront reprendre leur cours normal — en présentiel — il est recommandé d'envisager sérieusement une formule hybride, notamment pour les points à intérêt large (consultations, période de questions du public, points de discussion, etc.).

Présence mensuelle :

- Janvier : 8
- Février : 57
- Mars : 16
- Mai : 22
- Juin : 20
- Septembre : 23
- Octobre : 14
- Novembre : 17
- Décembre : 19

3.3 Présence d'intervenants externes lors des assemblées

Plusieurs intervenants ont été invités par les administrateurs du conseil de quartier à venir présenter dans le cadre des assemblées régulières de 2021 :

- Février : présence d'Alexandre Besnard et de Darren Reynolds, directeurs d'expansion commerciale, Olivier Quenneville, directeur principal des affaires publiques, et Pierre Bergeron, inspecteur des services de police, CN ; Anick Métivier, directeur — Relations avec la communauté, Marie-Ève Lemieux, directrice — Environnement, et Hughes Paris, directeur principal — projet Laurentia, et Administration portuaire de Québec ; ainsi que Philippe Charest-Gélinas, chef de projets — Études environnementales et Relations avec les communautés, Englobe, dans le cadre d'une période d'échanges et de discussions autour du projet Laurentia.

- Mars : présence de Daniel Papillon, président de la Société historique de Limoilou, et de Jean Drolet, directeur général du Centre Jean-Guy-Drolet, à l'occasion d'une présentation, suivie d'une discussion, autour de la valeur patrimoniale et de la protection de la Villa Ringfield.
- Juin : présence de Mélanie Pelletier et Marie-Michèle Gagnon, coresponsables du projet de Recyclerie porté par La Patente, pour une présentation de celui-ci.
- Septembre : présence de Dominique Gagnon, chargée de projets — transports actifs chez Accès transports viables, pour une présentation des résultats de l'enquête sur les usages et fonctions des ruelles du Vieux-Limoilou.
- Décembre : présence de Jacinthe Côté, coordonnatrice à l'interprétation, Arrondissement historique de Québec et Cartier-Brébeuf à l'Unité de gestion de Québec de Parcs Canada, concernant le 50e anniversaire du Lieu historique national de Cartier-Brébeuf.

3.4 Consultations publiques

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a été invité à donner son avis à quatre reprises, en 2020, à la demande du Service de l'interaction citoyenne, dans le cadre de consultations publiques ou de demandes d'opinion.

- **Demande d'opinion — Permission d'utilisation temporaire d'un stationnement au 1000, boulevard des Capucins (R.C.A.1V.Q. 422)**

La modification proposée vise à permettre l'utilisation temporaire d'un stationnement commercial situé au 1000, boulevard des Capucins, près de l'intersection avec le chemin de la Canardière. En 2018, le propriétaire avait obtenu une permission d'y aménager pour trois ans un stationnement commercial extérieur de 92 cases, cet usage principal du terrain étant interdit par le règlement d'urbanisme. Or, cette permission d'utilisation en stationnement commercial viendra à échéance le 6 mars 2021. C'est pourquoi le propriétaire demande une nouvelle permission pour encore trois ans.

[Rapport de la demande d'opinion](#)

- **Demande d'opinion - Ajout de l'usage habitation avec services communautaires pour les bâtiments jumelés ou en rangés dans la zone 19202Mc, 1re Avenue (R.C.A.1V.Q. 439)**

Le projet vise à ajouter l'usage H2 Habitation avec services communautaires aux bâtiments jumelés ou en rangée comme cela est déjà autorisé pour les bâtiments isolés dans la zone 19202Mc. Ainsi, les propriétaires et les locataires de bâtiments jumelés ou en rangée pourront bénéficier d'espaces communs dans leur bâtiment pour avoir des services, comme une

salle de jeux, une salle de télétravail, des équipements sportifs, une bibliothèque, etc. Afin de respecter le cadre bâti de la zone, il est proposé d'autoriser un nombre minimal de 4 et d'un maximum de 20 chambres ou logements par bâtiment jumelé ou en rangée bénéficiant de l'usage H2 Habitation avec services communautaires. La zone 19202Mc, située le long de la 1^{re} Avenue, entre la 6^e Rue et la 12^e Rue.

[Rapport de demande d'opinion](#)

- **Participation à des ateliers d'échanges dans le cadre de consultations publiques**

En 2021, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a été invité à participer à des ateliers d'échanges lors de diverses consultations publiques menées par le Service d'interaction citoyenne, notamment : dans le cadre des activités du Bureau de projet du tramway de Québec, autour de l'intégration de l'infrastructure dans le quartier, ainsi que dans le cadre des consultations concernant les quartiers de la Canardière.

Le conseil de quartier a également participé à des ateliers liés à la politique de participation citoyenne et au rôle des conseils de quartier, de même qu'à des ateliers sur les outils de communication des conseils de quartier.

3.5 Résolutions adoptées par le conseil de quartier

En 2021, ce sont 65 résolutions qui ont été adoptées par le conseil de quartier. De celles-ci, les deux tiers ne relèvent pas d'éléments de procédures (dépôts de projets, paiements divers, ouvertures d'assemblées ou adoption de procès-verbaux). Le tiers restant était des résolutions visant à interpeller l'administration municipale, ou d'autres paliers de gouvernance, autour de divers enjeux. Sur ces quelque 21 résolutions, 6 sont demeurées sans réponse à l'assemblée générale 2022, alors que d'autres ont obtenu des réponses fort détaillées.

- **Résolution concernant la valeur patrimoniale de la Villa Ringfield**

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou estime qu'une reconnaissance patrimoniale de la Villa Ringfield est nécessaire, et pourrait soutenir les démarches actuelles rattachées à la restauration et la réhabilitation du bâtiment. Il appuie toute démarche liée à la citation du bâtiment comme bien culturel mené par le Centre communautaire Jean-Guy Drolet, la Société historique de Limoilou ou tout acteur intéressé par la pérennisation de ce joyau patrimonial.

Le conseil de quartier soutient également le Centre communautaire Jean-Guy Drolet et ses partenaires dans les différentes démarches associées à la recherche de subvention auprès des divers paliers de gouvernement (municipal — provincial – fédéral) en vue de la restauration et de la réhabilitation de la Villa Ringfield. Enfin, il recommande à la Ville de Québec de citer la Villa Ringfield comme bien culturel, tel que le lui permet la Loi sur le patrimoine bâti du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier a obtenu réponse de la Division du patrimoine du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec :

Construite vers 1840, elle est l'une des plus anciennes villas néoclassiques préservées sur le territoire de la ville et le plus ancien bâtiment du Vieux-Limoilou. Malgré des altérations apportées au 20^e siècle, elle possède encore sa volumétrie et une grande partie de ses composantes d'origine.

La Villa Ringfield possède une valeur patrimoniale supérieure. Elle ne bénéficie d'aucune reconnaissance en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC). Elle est cependant sous la juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) et du règlement R.V.Q. 1324.

La citation permet de reconnaître formellement la valeur patrimoniale d'un bien. Elle assure sa protection et favorise sa transmission. Le bien patrimonial cité est inscrit au Registre du patrimoine culturel, ce qui contribue à sa connaissance et à sa mise en valeur auprès de la collectivité. La citation donne à la municipalité le pouvoir d'empêcher la démolition d'un immeuble et de contrôler les altérations et les transformations d'un bien patrimonial. Elle donne la possibilité d'offrir une aide technique ou financière pour la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission du bien cité. La Ville de Québec n'utilise pas son pouvoir de citation d'un bien patrimonial. Elle privilégie de placer les immeubles présentant un intérêt patrimonial sous la juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) et du règlement R.V.Q. 1324 qui dicte ses décisions. Les objectifs et les critères visant la conservation des immeubles patrimoniaux compris dans ce règlement ont sensiblement le même effet de protection qu'une citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

En étant assujettie à la CUCQ, la Villa Ringfield bénéficie déjà d'une reconnaissance et d'une protection. La citation n'offre pas de protection supérieure à celle exercée par la CUCQ. Pour la réalisation de travaux, le propriétaire peut se prévaloir du programme de subvention Restauration des bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale (BVP), en vertu de l'Entente de développement culturel. Une aide financière de 50 000 \$ pour le remplacement de la toiture a été confirmée récemment pour ce bâtiment.

Étant donné que l'immeuble patrimonial bénéficie déjà d'une reconnaissance et d'une protection en étant assujetti à la CUCQ, que la citation n'offre aucun avantage supplémentaire en matière de protection et de mise en valeur de l'immeuble, que la citation ne permettra pas au propriétaire d'accéder à plus de subventions pour la réalisation de travaux, nous ne recommandons pas de répondre favorablement à la demande de citation. Le processus de citation est un processus assez lourd pour le propriétaire. Une fois citée, la procédure requise pour obtenir un permis pour tout type de travaux sur l'immeuble est beaucoup plus longue que celle associée au contrôle de la Commission d'urbanisme puisque le conseil municipal doit approuver ces travaux.

- **Résolution concernant le projet Laurentia**

Suite à la séance de discussion et d'échanges tenue en février 2022 avec des représentants du CN, de l'Administration portuaire de Québec et d'Englobe, le conseil de quartier réitère la demande formulée en 2020 la Ville de Québec de retirer son appui au projet d'agrandissement du Port de Québec, Laurentia.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier n'a pas obtenu de suivi suite à cette résolution.

- **Résolution rappelant les craintes et préoccupations du conseil de quartier concernant l'axe autoroutier Laurentienne, le 3e Lien et les autres initiatives liées au Réseau express de la Capitale en découlant**

Le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou a réitéré ses nombreuses inquiétudes face aux projets susmentionnés, déjà identifiés dans des résolutions prises, notamment, en 2017 et en 2020, autant qu'il a émis de nombreuses réserves face à la mouture présentée du projet, c'est-à-dire que :

- Le conseil de quartier s'inquiète de l'incidence potentielle de tels projets pour la population des quartiers centraux et tout particulièrement du Vieux-Limoilou ;
- Le conseil de quartier considère que le transit par les axes Laurentienne ou Dufferin-Montmorency est déjà, à l'heure actuelle, dommageable pour la qualité de vie du quartier, et que l'ajout ne serait-ce que du tiers des 50 000 à 55 000 véhicules par jour annoncé, sans compter le trafic de camion, ne pourrait qu'engendrer des conséquences graves et dommageables pour la qualité de vie et la santé des résidents et résidentes du Vieux-Limoilou autant que des quartiers environnants ;
- Le conseil de quartier déplore que les projets aient été annoncés, sans la collaboration de la population des quartiers centraux, et sans avoir préalablement analysé et informé celle-ci sans avoir préalablement informé ceux-ci des incidences que ces projets pourraient avoir sur leur santé, sur leur sécurité et sur la qualité des milieux de vie qu'ils et elles habitent ;
- Le conseil de quartier s'inquiète que des évaluations relatives à la circulation de transit, à l'impact sur la qualité de l'air ainsi qu'aux conséquences sur la pollution sonore, associées à ces projets, n'aient pas été rendues publiques au moment de l'annonce, et craint ainsi que ces conséquences n'aient pas été prises en considération dans le développement de ceux-ci ;
- Le conseil de quartier se préoccupe d'une dérive potentielle où l'on pourrait voir les quartiers centraux d'abord comme des lieux de transit, entre la couronne nord et les lieux de travail, plutôt que de véritables milieux de vie ;

- Le conseil de quartier déplore l'absence d'une analyse multicritère et d'explications scientifiques justifiant la prise de décision concernant le projet tunnel Québec-Lévis ;
- Le conseil de quartier déplore le choix de ne pas diffuser les résultats de l'analyse du bureau de projet mandaté pour le projet tunnel Québec-Lévis, exercice auquel le bureau de projet du RSTC s'est soumis à plusieurs reprises ;
- Le conseil de quartier souligne que l'investissement dans le projet de tunnel Québec-Lévis est estimé de deux à trois fois plus important que celui du projet de tramway, alors que les données de l'enquête origine destination 2017 démontrent qu'un faible débit de déplacements interrives d'est en est sont effectués, d'un côté comparativement au volume de déplacements est-ouest, et de l'autre, comparativement au tramway qui desservira une population beaucoup plus importante ;
- Le conseil de quartier souligne qu'aucun avantage concret du 3e lien pour les résidents et résidentes du Vieux-Limoilou et des quartiers centraux n'a été démontré, et qu'au contraire, c'est le principe du « bien commun » qui est invoqué afin de justifier les impacts négatifs que les projets d'agrandissement artériels ou de 3e lien auront sur ces milieux de vie ;
- Le conseil de quartier déplore qu'à nouveau la fluidité automobile éphémère soit mise en priorité face à toute autre considération humaine ou environnementale ;
- Le conseil de quartier déplore qu'en investissant dans des projets d'augmentation de la capacité routière, la dépendance à l'automobile et l'étalement urbain s'en trouvent renforcés, ce qui viendra annuler le caractère structurant du tramway pour la mobilité durable.
- Le conseil de quartier s'inquiète du peu de considération que semblent avoir des élus fédéraux, provinciaux et municipaux envers la santé, la sécurité et la qualité de vie de résidents et résidentes des quartiers centraux. Ces élus donnent l'étiquette de projets « verts » ou axés sur le « développement durable » à des initiatives à forte incidence négative pour la population de quartiers entiers ;
- Le conseil de quartier souhaite que le projet soit soumis à une évaluation environnementale stricte, notamment par le biais d'un BAPE ou encore dans le cadre d'une évaluation environnementale menée par le gouvernement fédéral, et dont les conclusions soient entendues par les promoteurs du projet et les partenaires subventionnaires de celui-ci ;
- Et enfin, le conseil de quartier déplore que malgré l'incidence importante de tels projets pour la population des quartiers centraux, dont le Vieux-Limoilou, les résidents et résidentes n'aient d'aucune façon été interpellés ou sollicités dans le cadre d'une démarche transparente de participation citoyenne quant à l'élaboration de ces projets et leur acceptabilité sociale.

Ainsi, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou estime que les transports collectifs et actifs devraient être mis en priorité dans le développement des plans de mobilité régionaux, en passant notamment par : (1) des ajouts de voies réservées au transport en commun ou au covoiturage

sans addition de voies supplémentaires ; (2) la mise en place d'un 3e Lien uniquement dédié au transport en commun, par le biais d'un projet d'infrastructure de service interrives viable dans une logique « gains versus coûts » ; (3) le développement d'un Réseau express de la Capitale au service de milieux de vie verts, en santé, conviviaux et sécuritaires.

De ce fait, le conseil de quartier souhaitait, avec cette résolution, que les nouveaux projets proposés le 17 mai 2021 soient grandement modifiés afin que leur mise en place soit au bénéfice de l'ensemble des résidents et résidentes des régions de Québec et Lévis, plutôt qu'au détriment d'une partie d'entre eux.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier n'a pas obtenu de suivi suite à cette résolution.

- **Résolution concernant le projet de Recyclerie de La Patente et les possibilités qui lui sont associées**

Le conseil de quartier appuie la mise en œuvre de ce projet, et estime que celui-ci est pertinent et nécessaire pour les résidentes et résidents du Vieux-Limoilou. De même, il suggère que la Ville de Québec profite de la mise en place du projet par La Patente pour explorer la possibilité d'appuyer celui-ci de façon pérenne, à travers une logique similaire au programme de compostage communautaire soutenu par Craque-Bitume, de manière à intégrer ce type d'infrastructure à sa gestion des matières résiduelles et aux services offerts aux citoyennes et citoyens des quartiers centraux de Québec.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier a obtenu réponse de la Division de la gestion des matières résiduelles :

Comme mentionné dans les considérations de cette dernière, le projet de recyclerie proposé par La Patente s'inscrit effectivement « dans une logique d'économie circulaire, dont l'objectif est que les matières recueillies soient de nouveau utilisées, dans leur forme actuelle, et accessibles à la population à prix modique ». En outre, nous convenons que la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) à l'échelle régionale représente « une opportunité d'explorer par le biais de projets pilotes – des alternatives » aux écocentres.

Sachez que nous avons rencontré les promoteurs du projet le 8 mars 2021 et que nous leur avons envoyé une lettre d'appui dans le cadre d'une demande de subvention au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 29 avril suivant. Comme mentionné dans cette lettre, jointe à la présente, nous considérons que l'initiative de recyclerie de l'organisme est en adéquation avec la Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec visant l'objectif ambitieux de détourner 82 % des matières de l'élimination d'ici 2028. Nous sommes par ailleurs convaincus que l'approche proposée est porteuse, car elle permet l'implantation de solutions locales, citoyennes et concrètes en lien avec la gestion des matières résiduelles. En offrant un service à l'ensemble des

citoyennes et citoyens de la grande région de Québec, le projet promet une meilleure gestion des matières à l'échelle municipale, une réduction des émissions de GES et une transformation des pratiques citoyennes liées à la valorisation des matériaux.

Cet appui de la Ville de Québec au projet répond donc directement à votre première recommandation, soit : « d'appuyer la mise en œuvre de ce projet ». En ce qui a trait à votre seconde recommandation qui suggère de financer ce projet de façon pérenne, nous sommes en analyse afin de voir si un tel financement peut être inséré dans le cadre budgétaire déjà établi pour le plan d'action 2018-2023 existant. Dans l'éventualité où le financement ne serait pas possible dans le cadre actuel, nous analyserons la possibilité de le prévoir dans le prochain plan d'action, soit celui qui devra être adopté afin de mettre en œuvre le PMGMR révisé.

- **Résolution concernant une seconde séance d'information et d'échange sur l'insertion du tramway dans le Vieux-Limoilou**

Le conseil de quartier a invité le Bureau de projet à planifier une seconde séance de participation publique au calendrier en cours de révision pour 2021, afin de permettre aux citoyens et citoyennes et aux commerçants de continuer le dialogue amorcé, tout en profitant de l'information bonifiée obtenue par le Bureau de projet tant dans le cadre de la première phase de consultation, qu'en ce qui a trait aux enjeux structurels ou artériels, ou encore aux projections d'insertion réalisées.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier a obtenu réponse du Bureau de projet du tramway de Québec :

Depuis la tenue de votre rencontre en juin dernier, certaines décisions sur le sujet ont été partagées publiquement. Certains de mes collègues ont d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter brièvement en marge de l'annonce publique du 14 juillet dernier.

En guise de rappel, à la sortie du pont Drouin, le tramway circulera dans la 4e Rue pour rejoindre la 4e Avenue. De plus, une station sera intégrée dans la 4e Rue à l'ouest de la 3e Avenue. Cette combinaison présente plusieurs avantages, notamment un important potentiel de revitalisation du secteur sud du quartier du Vieux-Limoilou en permettant l'amélioration de l'espace public et l'ajout de végétation, et le maintien de l'intégralité des usages et des aménagements de la Place Limouloise. Des analyses fines sont toujours en cours pour positionner cette station de façon optimale, ainsi que les autres stations sur le tracé comprises entre le Pôle de Saint-Roch et le Pôle D'Estimauville et pour évaluer les différentes options d'insertion du tramway. D'ici quelques semaines, nous serons en mesure de vous informer du résultat de nos analyses basées sur l'expertise de nos experts, mais aussi sur les précieux commentaires obtenus dans le cadre de la démarche de participation publique réalisée en mai dernier.

En terminant, soyez assuré que nous avons la ferme intention de poursuivre le dialogue amorcé avec les citoyens, les commerçants et les différents partenaires dont le conseil de quartier du Vieux-Limoilou fait partie.

- **Résolution concernant l'offre de logements abordables dans le Vieux-Limoilou**

Le conseil de quartier a recommandé que la Ville de Québec s'assure, parmi la réserve existante, de libérer des unités de logements sociaux et communautaires pour le quartier Vieux-Limoilou, et en favorise l'allocation dans le cadre de projets dédiés réalisés par des organismes ou des promoteurs locaux, afin de répondre en partie aux enjeux relatifs à l'accessibilité dans le quartier ; et que la Ville de Québec continue ses représentations auprès des instances pertinentes afin d'obtenir un plus grand nombre d'unités dédiées au logement social et communautaires ; de même que la Ville de Québec identifie des terrains stratégiques pouvant permettre le développement de nouveaux types d'habitation, et en face l'acquisition afin de soutenir le travail de développement de coopératives d'habitation ou de logements sociaux pour le quartier. Le conseil de quartier a également recommandé que la Ville de Québec mette en place des mesures et des approches concrètes afin de préserver le parc de logements locatifs existant et de mettre en place différents moyens afin d'en soutenir l'abordabilité, par le biais, notamment, de la mise en place d'un registre des loyers, ou encore en assurant la disponibilité d'une mixité de catégories de logements.

Pour sa part, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a mandaté un de ses administrateurs afin d'explorer la possibilité de mettre en place un comité dédié au logement, par lequel serait rendu possible un suivi concerté quant au développement du parc locatif du quartier, entre les impératifs du développement urbain et les besoins de la communauté.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier a obtenu réponse de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement :

La Ville de Québec est une des trois villes mandataires, avec Montréal et Gatineau, du Programme AccèsLogis Québec sur son territoire, et ce, depuis 2002. À ce titre, depuis ce temps, la Ville de Québec a participé au développement de plus de 5 000 unités de logement social et communautaire. De ce nombre, 324 unités ont été construites ou sont en cours de construction dans le Vieux-Limoilou. Pour ce qui est des trois quartiers qui composent le Grand-Limoilou, on compte 720 unités. Il se construisait aussi du logement social et communautaire sur le territoire avant que la Ville de Québec ne devienne mandataire du programme AccèsLogis Québec en 2002. C'est ainsi que l'on compte actuellement 930 logements sociaux et communautaires au total dans le Vieux-Limoilou et 3 247 dans le Grand-Limoilou.

Toutefois, votre résolution confirme le fait qu'il demeure des besoins qui ne sont pas comblés en logement social et communautaire à Québec et dans le Vieux-Limoilou comme en témoigne le fait que plus de 2 000 ménages sont actuellement inscrits au Registre partagé pour le logement subventionné à Québec.

Par ailleurs, la Ville de Québec a rendu publique sa Vision de l'habitation 2020-2030 dont la démarche impliquait notamment un processus ouvert de consultation des milieux communautaires et sociaux. Elle propose une cible ambitieuse de 2 600 nouveaux logements sociaux et abordables d'ici 2025 pour des ménages à faible revenu en plus d'optimiser et de bonifier les programmes d'aide financière pour la rénovation de logements existants. Des réflexions visant à introduire dans la réglementation des incitatifs pour inclure des logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels privés sont également en cours.

Pour ce qui est maintenant, plus en détail, des préoccupations que vous avez mises en lumière lors de la séance du 16 juin 2021.

« Que la Ville de Québec s'assure, parmi la réserve existante, de libérer des unités de logements sociaux et communautaires pour le quartier Vieux-Limoilou, et en favorisant l'allocation dans le cadre de projets dédiés réalisés par des organismes ou des promoteurs locaux, afin de répondre en partie aux enjeux relatifs à l'accessibilité dans le quartier. »

Comme mentionné précédemment, la Ville administre le programme AccèsLogis Québec et soutient financièrement et logistiquement le développement de projets sur son territoire. Toutefois, en vertu de ce programme, il ne revient pas à la Ville de Québec de mettre de l'avant les projets.

L'initiative provient plutôt d'organismes du milieu ou de groupe de citoyens qui doivent soumettre des projets de coopératives, ou d'OBNL et de requérir les services d'un organisme de soutien au développement (Groupe de ressource technique ou Office d'habitation) qui les accompagneront dans toutes les phases de développement du projet. En somme, la Ville ne dicte pas la nature des projets, ce rôle revient plutôt aux acteurs de la communauté. La réservation d'unités se fait par le biais de projets concrets soumis à la Ville qui les analysent en fonction de différents critères d'admissibilité notamment les besoins du milieu.

À cet effet, nous reconnaissons que le Vieux-Limoilou est un secteur dans lequel la demande en matière de logements sociaux est importante et certains projets sont d'ailleurs actuellement en construction ou en analyse dans votre secteur.

« Que la Ville de Québec continue ses représentations auprès des instances pertinentes afin d'obtenir un plus grand nombre d'unités dédiées au logement social et communautaire. »

Actuellement, la Ville de Québec a essentiellement attribué toutes les unités qu'elle avait en réserve pour l'ensemble de son territoire. Des discussions sont en cours auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin de faire valoir les besoins et de réclamer la libération de nouvelles unités de la part du gouvernement du Québec. Tant des points de vue administratifs que politiques, la Ville est très préoccupée par cet enjeu qui a des impacts sur le développement à long terme du logement social et

communautaire. À cet effet, les résolutions prises par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou donnent plus de force à nos revendications auprès du gouvernement. Par ailleurs, nous demeurons persuadés que de nouvelles unités seront délivrées à la Ville par le gouvernement du Québec dans un avenir rapproché.

« Que la Ville de Québec identifie des terrains stratégiques pouvant permettre le développement de nouveaux types d'habitation, et en face l'acquisition afin de soutenir le travail de développement de coopératives d'habitation ou de logements sociaux pour le quartier. »

Malgré les difficultés à obtenir le financement pour de nouvelles unités, la Ville de Québec s'est dotée d'une réserve foncière lui permettant de faire des acquisitions stratégiques sur son territoire. Cette réserve vise notamment à saisir des occasions et à aider les organismes à développer des projets sur des sites dont le coût d'acquisition est devenu prohibitif. Nous travaillons activement avec tous les services de la Ville et les organismes du milieu (tel que mentionné plus haut) pour cibler des sites propices qui pourraient accueillir du logement social et communautaire dans le respect des balises du programme AccèsLogis Québec.

« Que la Ville de Québec mette en place des mesures et des approches concrètes afin de préserver le parc de logements locatifs existant et de mettre en place différents moyens afin d'en soutenir l'abordabilité, par le biais, notamment, de la mise en place d'un registre des loyers, ou encore en assurant la disponibilité d'une mixité de catégories de logements. »

En plus de fixer des objectifs en matière de logement social et communautaire, la Vision de l'habitation 2020-2030 de la Ville de Québec met de l'avant plusieurs mesures visant à préserver et développer le parc de logements locatifs abordables dans tous les quartiers de la Ville. Concrètement, la mise en vigueur d'un règlement interdisant la conversion de logements locatifs en copropriété divise lorsque le taux d'inoccupation d'un arrondissement est inférieur à 3 %, comme c'est le cas actuellement dans votre quartier, permet de modérer la gentrification dans certains secteurs de la Ville, et de maintenir du logement à prix plus abordable. Une autre mesure favorisant le maintien des filets sociaux déjà en place est l'adoption d'une stratégie concertée pour le maintien et le développement du parc de maisons de chambres et d'un moratoire sur le changement d'usage de maisons de chambres. Vous pouvez donc constater que plusieurs des actions prises par la Ville vont dans le sens de la résolution prise par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou et saluons votre approche proactive et l'ouverture du conseil de quartier concernant le développement de logement social et communautaire sur son territoire.

En terminant, des professionnels de l'équipe d'habitation de la Ville pourraient, si vous le souhaitez, aller rencontrer les membres du conseil de quartier, présenter plus en détail la Vision de l'habitation 2020-2030 et échanger sur le développement du logement social et communautaire abordable.

- **Résolution concernant la reconnaissance des conseils de quartier par le Service des loisirs de la Ville de Québec**

Le conseil de quartier suggère à la Ville de Québec, et tout particulièrement au Service de l'interaction citoyenne et au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, de prendre entente afin de reconnaître le statut particulier des conseils de quartier dans l'appareil municipal, et d'ouvrir la porte aux conseils de quartier de mener des projets pilotes dans les parcs de leur secteur, ou d'obtenir l'accès à des équipements et du matériel prêté par le Service des loisirs.

Le conseil de quartier propose également que ces deux services prennent également entente quant aux conditions de financement et, de ce fait, d'évaluer la possibilité pour un conseil de quartier d'investir des sommes rattachées à son budget d'initiative dans le cadre d'initiatives réalisées dans les parcs, et souhaite, eu égard à ces discussions, pouvoir déposer, de façon autonome, un projet pilote à vocation éphémère, à réaliser au parc Ferland, et qui serait financé à même les budgets d'initiatives et des fonds partenariaux privés ainsi que divers échanges de services et de bons procédés, en vue d'une mise en place à l'été 2022

Suivi obtenu/Le conseil de quartier n'a pas obtenu de suivi écrit suite à cette résolution, mais a eu l'opportunité d'échanger avec le Service d'interaction citoyenne autour de cet enjeu, dans le cadre de discussions qui ont été amorcées entre les deux services.

- **Résolution concernant la traverse piétonne de la 1re Rue menant au parc D'Iberville #3**

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou de réitère ses inquiétudes en ce qui a trait à la traverse piétonne menant à l'entrée du parc D'Iberville, et témoigne à nouveau du sentiment d'insécurité ressenti par les citoyens et citoyennes dans la traversée de cette artère, dans le contexte qui prévaut actuellement ; se demande quel est l'échéancier et quelle est la teneur des travaux qui sont prévus afin de revoir l'accès au parc D'Iberville, comme annoncé en juin 2020, ainsi que la traverse piétonne qui s'y retrouve ; et demande à ce que des aménagements temporaires soient mis en place, dès l'été 2021, afin de sécuriser plus avant la traverse piétonne et de la rendre plus visible, de façon à inciter les automobilistes à ralentir, et d'éviter des risques et des craintes inutiles aux piétons de tous âges qui utilisent cette infrastructure.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier a obtenu réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente :

La Ville de Québec s'est dotée de la Stratégie en sécurité routière 2020-2024. Une action phare de cette Stratégie consiste à réviser tous les passages pour personnes actuellement présents sur le territoire de la Ville, selon les nouvelles normes du ministère des Transports. La Ville profitera de cette opportunité pour remplacer et/ou modifier la signalisation routière et le marquage au sol, et au

besoin, revoir l'aménagement aux passages les plus problématiques. L'analyse du passage pour personnes sur la 1^{re} rue face au parc d'Iberville sera effectuée dans le cadre de la présente Stratégie de sécurité routière 2020-2024. Si le non-respect d'un passage pour personne ou un danger potentiel sont observés, veuillez contacter le 311 pour signaler une infraction à la réglementation municipale. Des opérations de contrôle et/ou de surveillance policière dans le secteur pourraient être effectuées.

- **Résolution concernant la Zone d'innovation Littoral Est**

Le conseil de quartier demande à la Ville de Québec d'assurer et soutenir la participation active des citoyennes et citoyens dans le développement de leur quartier, notamment par la mise en place d'un calendrier clair de consultation publique sur la Zone d'innovation Littoral Est, ainsi que par une approche de co-création avec le milieu, de façon à ce que l'ensemble des développements des quartiers se fassent de concert avec les acteurs locaux, en respect des besoins et attentes de ceux-ci.

Le conseil demande également à la Ville de Québec de mettre en place un moratoire sur toute vente de terrains relative à la Zone d'innovation Littoral Est tant et aussi longtemps qu'il aura été impossible de mettre en place ces mécanismes de participation citoyenne, afin de s'assurer que ceux-ci ne soient pas uniquement mis devant un fait accompli et informé de celui-ci, mais qu'ils puissent avoir un apport réel sur le développement de cette initiative d'envergure et transformatrice pour leurs quartiers.

Enfin, le conseil de quartier demande à la Ville de Québec de s'assurer que les citoyens et citoyennes des quartiers voisins de la Zone d'innovation Littoral Est soient également partie prenante de sa gouvernance, et de ce fait, que la gouvernance soit revue dès que possible afin que les citoyennes et citoyens y aient une place pertinente, plutôt que leur participation ne soit limitée à un siège sur une douzaine.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier n'a pas obtenu de suivi suite à cette résolution.

- **Résolution concernant la mise en application du plan de sécurité routière dans le Vieux-Limoilou**

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou recommande à la Ville de Québec :

- De bonifier l'approche de signalisation déjà mise en place, soit par l'ajout de panneaux additionnels, soit par la mise en place de mesures de sensibilisation à l'attention des automobilistes, par exemple des afficheurs intelligents de vitesse ;

- De mettre en place dès que possible des mesures d'apaisement de la circulation qui viendront accompagner la nouvelle signalisation — que ce soit des déviations verticales ou horizontales, ou encore des entraves ;
- De mener des actions de sensibilisation en lien avec le respect des limites de vitesse auprès des automobilistes, comme des campagnes publicitaires dans les médias traditionnels, les médias Web ainsi que dans les médias sociaux ;
- De mettre en place une signalisation adéquate pour les corridors scolaires, dans la mesure où la signalisation actuelle, petite et en hauteur, n'est pas suffisamment visible ou significative ;
- De prendre en compte que, bien souvent, avec le retrait des pistes cyclables et des infrastructures estivales, ou encore l'invisibilisation des traverses piétonnes, les enjeux de vitesse deviennent plus importants avec l'approche de l'hiver.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier n'a pas obtenu de suivi suite à cette résolution.

- **Résolution concernant la sécurité routière sur la 4e Avenue**

Le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou à la Ville de Québec de répondre favorablement à ces préoccupations quant à la sécurité des déplacements piétons sur la 4e Avenue par le biais de diverses mesures, comme : (1) en mettant en place une meilleure signalisation en ce qui concerne les passages piétons ; (2) en reconsidérant l'ajout de feux de circulation supplémentaires pour la portion nord de l'artère, et la diminution du temps de synchronicité des feux verts ; (3) en mettant en place des mesures d'apaisement de la circulation supplémentaires, comme un élargissement des trottoirs, l'ajout de trames vertes, ou encore un rétrécissement de la chaussée aux intersections ou passages piétons ; (4) en amorçant un processus de transformation de l'avenue en artère conviviale, à l'image de la transformation réalisée pour le chemin de la Canardière ; (5) en évaluant la possibilité d'implanter une bande ou piste cyclable sur la 4e Avenue ; ou (6) en réalisant toute autre mesure jugée pertinente qui pourrait permettre l'atteinte de ces objectifs de sécurité et de convivialité.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier n'a pas obtenu de suivi suite à cette résolution.

- **Résolution concernant la verdure en façade**

Le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou recommande à la Ville de Québec d'agir concrètement afin de contribuer de façon active à renverser la tendance actuelle, notamment : (1) en mettant à jour sa réglementation afin de permettre, de façon encadrée, la culture d'autres espèces que la pelouse ; (2) en retirant l'exigence sur la hauteur du gazon, celle-ci n'étant de toute façon pas cohérente avec les méthodes prônées par les experts en environnement et en horticulture, voire même avec les recommandations publicisées par

l'administration municipale sur son propre site Internet ; (3) en sensibilisant la population aux effets et impacts nuisibles rattachés à la pose ou à l'entretien de la pelouse, de même qu'aux impacts positifs pour la santé publique ou encore pour la biodiversité rattachée à des options horticoles « non traditionnelles » ; (4) en éliminant l'utilisation de pesticides, tels que le glyphosate, des pratiques horticoles permises et recommandées par la Ville de Québec, voire même à en interdire l'utilisation sur son territoire.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier a obtenu réponse du Service de la gestion du territoire :

Une réflexion est entamée concernant de possibles modifications au Règlement sur les nuisances dont notamment les dispositions concernant la végétation sauvage et l'herbe longue. Le simple retrait de la hauteur maximale autorisée ne peut être envisagé sans prévoir l'introduction de nouvelles balises qualitatives et objectives.

Plusieurs centaines de plaintes sont enregistrées par les citoyens chaque année. Les inspecteurs de la Division du contrôle du milieu doivent être en mesure d'effectuer les interventions requises sans connaissance approfondie en botanique et en horticulture. Il est parfois complexe de faire la distinction entre un terrain laissé à l'abandon et celui développé dans une approche de biodiversité.

- **Résolution concernant la mise en place d'un arrêt obligatoire sur la 2e Avenue, coin 12e Rue**

Le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou endosse les demandes portées par la pétition mise en place par des citoyennes et citoyens du secteur concerné et demande à l'administration municipale de répondre favorablement aux demandes des citoyennes et citoyens et ainsi de procéder à l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection de la 12e Rue et de la 2e Avenue.

Suivi obtenu/La demande du conseil de quartier a reçu un avis favorable du Service de Transport et mobilité intelligente, et un sommaire favorable à l'ajout d'un arrêt (TM-2021-269) a été ensuite présenté aux élus de l'arrondissement

- **Résolution concernant le trottoir de la 13e Rue, entre la 1re et la 2e Avenue**

Le conseil de quartier déplore le choix effectué par l'administration municipale de bétonner ou rebétonner une bande qui aurait pu — ou dû — être verdie ; s'interroge sur les raisons ayant poussé l'administration à maintenir cet espace bétonné ; Et, advenant que la bétonnisation de cet espace soit permanente, et enfin demande à l'administration municipale de faire marche arrière et de mettre en place une bande verte, à l'image de celle se trouvant de l'autre côté de cette portion de la 13e Rue, afin de favoriser la présence de verdure dans le secteur.

Suivi obtenu/La demande du conseil de quartier a reçu réponse du Service Entretien des voies de circulation :

Les travaux de reconstruction des trottoirs sur la 13e rue ont été exécutés dans un contexte d'entretien afin d'assurer la sécurité des usagers, en particulier les écoliers. Avant ce type d'intervention, nous nous assurons auprès du Service de l'ingénierie qu'aucun projet majeur n'est prévu à court ou moyen terme. Ce qui est le cas pour ce tronçon de la 13e rue. Le mandat de l'équipe Entretien des voies de circulation est de maintenir sécuritaires les infrastructures de déplacement et non de modifier les aménagements existants. Nous reconstruisons donc toujours les infrastructures de manière identique à l'existant. Nos budgets ainsi que le volume de réparations nécessaires dans la Ville ne nous permettent pas de prendre en charge la coordination et la réalisation des modifications souhaitées dans chaque quartier. Celles-ci doivent faire l'objet de plans ou de Politiques connues et gérées par les unités administratives compétentes en ce domaine.

- **Résolution concernant la renouée du Japon**

Le conseil de quartier recommande à la Ville de Québec d'interdire la vente et la plantation de la renouée du Japon sur l'ensemble de son territoire ; suggère à l'administration municipale de mettre en place une stratégie de lutte contre la prolifération de plantes envahissantes, incluant un plan d'accompagnement à l'attention des résidentes et résidents afin de répertorier la présence de la renouée du Japon, et de donner des recommandations ainsi qu'un soutien technique pour s'en débarrasser de façon écologique ; et enfin, suggère de diffuser de l'information afin de permettre à la population d'identifier la plante, de comprendre ses effets nuisibles, ainsi que d'expliquer pourquoi il est important de ne pas contribuer à sa prolifération et pour quelles raisons est nécessaire de l'éliminer.

Suivi obtenu/La demande du conseil de quartier a reçu réponse du Service de l'environnement et de la planification de l'aménagement du territoire :

Depuis 2012, en collaboration avec des organismes de milieux (Conseil de bassin de la rivière Beauport, Conseil de bassin de la rivière Cap-Rouge, Société de la rivière Saint-Charles, Centre régional en environnement de la Capitale nationale, Verdir & Divertir) la Ville de Québec a mis sur place des programmes de lutte et de contrôle des plantes exotiques envahissantes (renouée du Japon, roseau commun, berce du Caucase, nerprun cathartique, etc.). La division de la foresterie urbaine et de l'horticulture (FUH) intervient par différentes méthodes de contrôle et d'éliminations des plantes exotiques envahissantes (PEE) sur des propriétés municipales.

Depuis plusieurs années les employés en environnements (agronomes et techniciens en horticulture) de la division FUH, avec leurs expertises et à la demande, accompagnent les propriétaires et citoyens des terrains privés lors d'un signalement ou détection des colonies des PEE sur leurs terrains pour mettre sur place des actions et méthodes pour l'éradication des PEE. C'est le ministère de l'Environnement et de la

Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qui a interdit la vente et la plantation de la renouée du Japon et d'autres PEE dans la province de Québec depuis plusieurs années. Nous sommes à votre disposition pour plus d'accompagnement sur le terrain à trouver des solutions pour le contrôle et l'éradication de la renouée du Japon et d'autres PEE.

- **Résolution concernant les terrains laissés vacants par Hydro-Québec dans le secteur sud du quartier Vieux-Limoilou #2**

Le conseil de quartier demande à l'administration municipale d'assurer à ses administrateurs et administratrices que le processus d'acquisition annoncé en septembre 2019 est toujours en vigueur, et que la Ville de Québec a toujours l'intention de faire l'acquisition des deux terrains ciblés ; et demande à l'administration municipale de reprendre le processus d'acquisition de ces terrains si celui-ci, pour une raison ou une autre, a été mis de côté depuis septembre 2019 sans que le conseil de quartier en soit avisé.

Par ailleurs, le conseil de quartier recommande à la Ville de Québec que cette acquisition soit faite dans une volonté de verdissement, et que soit évalué l'un ou l'ensemble des usages suivants dans un éventuel processus de requalification : (1) lien vert entre le Parc linéaire de la rivière Saint-Charles et le Vieux-Limoilou ; (2) espace vert de type « parc », « lieu de voisinage » ou « terrain de jeu » ; (3) jardin communautaire ou espace dédié à l'agriculture urbaine ; ou (4) espace boisé de type « îlot de fraîcheur ».

Suivi obtenu/La demande du conseil de quartier a reçu réponse du Service de l'urbanisme :

Le secteur, avec l'arrivée du tramway, doit faire l'objet d'un exercice de planification. Il est connu que les besoins et les attentes sont importants et diversifiés. Bien évidemment, la population sera consultée dans le cadre de la démarche de planification afin de pouvoir partager leurs besoins.

- **Résolution concernant la traverse piétonne de la 1^{re} Rue menant au parc D'Iberville #4**

Le conseil de quartier déplore la plus récente réponse obtenue de la part du Service du transport et de la mobilité concernant le passage piéton faisant face au parc D'Iberville, ainsi que pour les diverses réponses obtenues sur ce dossier au fil des résolutions adoptées depuis 2017 de la part du Service des transports et de la mobilité intelligente ; et déplore le fait que selon l'échéancier obtenu dans la plus récente réponse sur ce dossier, que le temps d'intervention dudit Service quant à des préoccupations et inquiétudes citoyennes, puisse monter jusqu'à sept années, entre le moment où le conseil de quartier a été saisi du dossier par des citoyens et citoyennes du quartier et où le Service du transport et de la mobilité devra avoir fait l'analyse de ce passage piéton jugé problématique dans le cadre de la Stratégie sécurité routière.

De plus, le conseil de quartier déplore qu'après trois résolutions adoptées et cela depuis septembre 2017, afin de signifier un enjeu sécuritaire vécu par des piétons — incluant des familles — du quartier, que le Service du Transport et de la mobilité renvoie ultimement le conseil de quartier vers un processus de plainte à effectuer auprès du 311.

Au final, le conseil de quartier se questionne sur le sérieux avec lequel sont reçues les résolutions émises par les conseils de quartier au sein de l'administration municipale de Québec, en regard des réponses et suivis effectuées par le Service du Transport et de la mobilité intelligente en réponse aux résolutions adoptées par le conseil de quartier depuis 2017 quant aux enjeux sécuritaires ressentis au passage piétons faisant face au parc D'Iberville.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier a obtenu réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente :

Par la présente, nous confirmons la prise d'acte de l'extrait du procès-verbal du conseil de quartier. Nous réitérons que nous avons pris au sérieux les préoccupations qui nous ont été adressées et que nous intégrerons ces dernières dans le cadre des projets des traverses piétonnes.

- **Résolution concernant les émissions de l'usine White Birch dans le Vieux-Limoilou et les impacts négatifs associés**

Le conseil de quartier demande ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, ainsi qu'à la Ville de Québec, d'évaluer de façon conjointe avec la compagnie White Birch l'état de la situation actuelle, pour ensuite mettre en place des mesures visant à réduire émissions associées à son usine de Limoilou et les impacts négatifs qui y sont rattachés ; et demande à la Direction régionale de la santé publique de la Capitale-Nationale de permettre la participation de représentants de conseils de quartier — dont celui du Vieux-Limoilou — au sein du Comité intersectoriel sur la contamination environnementale dans l'arrondissement La Cité-Limoilou (CICEL), ce qui permettrait de créer une communication plus directe et plus transparente entre la communauté, les principales industries de l'arrondissement et les autorités gouvernementales.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier n'a pas obtenu de suivi suite à cette résolution.

- **Résolution concernant la vague d'incendies criminels qui frappent le Vieux-Limoilou**

Le conseil de quartier suggère à la Ville de Québec de mettre en place un moyen de communication pour informer la population et faire un suivi sur la démarche effectuée pour arrêter le ou les responsables des incendies d'origine criminelle ou suspecte dans la mesure où les enquêtes le permettent.

Le conseil de quartier suggère également à la Ville de Québec de mieux renseigner les résidentes et résidents du quartier quant aux actions qu'ils et elles peuvent mettre en place pour prévenir les incendies, incluant ceux d'origine criminelle, ou de mitiger leurs conséquences ; et enfin reconnaît le travail et les efforts des pompiers de la Ville de Québec lors de ces événements, ainsi que la solidarité des voisins qui s'est manifestée pour venir en aide aux personnes sinistrées.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier a obtenu réponse du Service de police de la Ville de Québec :

Les incendies criminels de novembre 2021, font toujours l'objet d'une enquête par le module des crimes généraux du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ). Toutefois, rien n'indique pour le moment qu'ils soient liés entre eux.

Bien que le SPVQ ne peut commenter davantage pour ne pas nuire aux enquêtes en cours, nous tenons toutefois à vous faire part des données suivantes. Pour l'année 2021, le SPVQ a soumis 26 dossiers au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) en lien avec des incendies criminels, et ce, pour l'ensemble du territoire qu'il dessert. En comparaison, ces dossiers étaient au nombre de 17 en 2020, 21 en 2019 et 24 en 2018.

De multiples mesures sont mises en place par les enquêteurs afin de tenter de déterminer dès que possible les causes des incendies et de procéder à l'arrestation d'un ou des suspects. Ces dossiers sont une priorité pour le SPVQ.

Portrait des incendies enquêtés par le Commissariat aux incendies

En 2021, 403 dossiers, dont 145 dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou ont été investigués. De ces 145 dossiers, 41 ont été transférés au SPVQ. En 2020, 346 dossiers ont été enquêtés dont 121 dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. De ces 121 dossiers, 28 dossiers ont été transférés au SPVQ, dont 28 dans l'arrondissement La Cité-Limoilou. En 2019, 343 dossiers ont été enquêtés dont 119 dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. 33 dossiers ont été transférés au SPVQ. En 2019, les données n'étaient pas disponibles par arrondissement.

Ce qui a été fait en prévention des incendies

À la suite de ces incendies, la division de la prévention du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec (SPCIQ) a réalisé des visites dans les résidences du secteur de Limoilou afin de vérifier la présence et le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée.

Pour ces incendies spécifiquement (11 et 30 novembre), les préventionnistes ont visité 149 logements dans le secteur concerné, les 11 novembre, 30 novembre et 4 décembre 2021. Lors de ces visites, les citoyens ont reçu des conseils de prévention et ont pu avoir réponse à leurs questions. Les avertisseurs de fumée ont également été vérifiés. À la suite des vérifications, 59 avertisseurs de fumée

et 2 avertisseurs de monoxyde de carbone ont été remis aux résidants de logements où il n'y en avait pas. Finalement, en cas d'absence, un accroche-porte était laissé sur place.

Au cours de la prochaine année, une campagne de sensibilisation ciblée à l'importance d'acquérir, d'installer et de vérifier son avertisseur de fumée s'additionnera aux mesures déjà mises en place dans le secteur Limoilou. Grâce à une stratégie locale et multiplateforme, les citoyens de Limoilou seront conscientisés à l'importance de cet appareil pour assurer leur sécurité ainsi que celle de leur voisinage.

Finalement, les citoyens qui désirent en apprendre davantage et être proactifs pour améliorer la sécurité de leur environnement peuvent consulter la section « Prévention » de la page de la protection contre les incendies sur le site de la Ville de Québec.

- **Résolution concernant le réseau cyclable hivernal et la carte interactive vélo de la Ville de Québec**

Le conseil de quartier suggère à la Ville de Québec de rendre plus conviviale, directe et accessible l'information concernant le réseau cyclable quatre saisons sur la carte interactive de la Ville de Québec.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier a obtenu réponse du Service des transports et de la mobilité intelligente :

Nous sommes bien au fait de cet enjeu et nous avons mis en place un comité composé de toutes les unités administratives impliquées à l'automne 2021 afin de travailler l'accessibilité de la couche du réseau cyclable 4 saisons sur la carte interactive publique. Il est trop tôt pour confirmer un moment où l'information sera accessible au public. Nous travaillons activement sur le dossier.

- **Résolution concernant les installations sanitaires du parc D'Iberville #2**

Le conseil de quartier recommande, au strict minimum, de renouveler l'expérience pilote de l'été 2021 pour l'été 2022 — c'est-à-dire d'assurer la présence d'une ressource afin de donner accès aux installations sanitaires du parc à la demande des usagères et usagers ; et recommande que, advenant le renouvellement de l'expérience pilote de l'été 2021, un affichage visible indiquant la disponibilité de toilettes à la demande dans le parc soit installé afin de maximiser son impact, et ainsi d'en faire un véritable projet pilote d'accès aux installations sanitaires.

Évidemment, le conseil de quartier espère que l'administration municipale garde dans sa mire l'idée d'offrir un accès permanent, moyennant aménagement et rénovation du bâtiment, pour

permettre que les installations sanitaires y soient accessibles, à l'image du modèle mis en place au parc de l'Anse-à-Cartier.

Suivi obtenu/Le conseil de quartier a obtenu réponse du Service des transports et de la mobilité intelligente :

À la fiche 22048 du PIQ actuel, notre service a une somme réservée pour la modification de bâtiments afin de rendre les services sanitaires accessibles en dehors des heures normales d'ouverture. Le pavillon au parc Iberville a été priorisé pour 2022. L'échéancier de réalisation n'est pas connu, mais tout est en cours pour une réalisation cette année.

3.6 Mémoires déposés par le conseil de quartier

3.6.1 Avis présenté dans le cadre des consultations sur la Vision de la mobilité durable de la Ville de Québec

Dans le cadre de cet avis, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou vise à mettre de l'avant diverses perspectives et priorités relatives à la mobilité active dans le quartier.

Se déplacer de façon active dans le Vieux-Limoilou est une pratique répandue. Cela est dû, en partie, à un aménagement du territoire qui est facilitant, ou encore à un accès à des commerces et services de proximité. **Celle-ci peut toutefois être bonifiée, notamment sur le plan de la convivialité, de l'accessibilité et de la sécurité.** Cela doit toutefois être soutenu par une évolution dans l'aménagement des déplacements — en passant d'une logique « fluidité automobile » en priorité, à une vision soutenant un usage multiple et varié de l'espace artériel.

De façon spécifique, le conseil de quartier recommande :

- **d'aménager certaines artères à problèmes**, dans une perspective de mobilité ;
- **de bonifier les infrastructures publiques, liées aux déplacements ou au repos**, afin de soutenir l'amplification des pratiques rattachées à la mobilité active dans le quartier, autant que d'en continuer le développement ;
- **d'adresser de front les enjeux sécuritaires liés aux déplacements piétons et à vélo** afin de s'assurer que les citoyens se sentent en sécurité lors de leurs déplacements actifs dans le Vieux-Limoilou.

3.6.2 Avis présenté dans le cadre des consultations sur la Stratégie de développement durable de la Ville de Québec

Dans le cadre de cet avis, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou vise à mettre de l'avant diverses perspectives liées à son quartier et relatives à la Stratégie de développement durable de la Ville de Québec.

En effet, le Vieux-Limoilou a évolué dans le temps en réussissant toujours à conserver un milieu de vie à échelle humaine, où ses résidents peuvent trouver des services de proximité (écoles, commerces, accès au transport en commun, pistes cyclables, parcs, loisirs) et cela, dans une volonté de « vivre-ensemble » où la dynamique du quartier amène implication et engagement de la part de sa population.

De façon spécifique, le conseil de quartier recommande :

- **d'appuyer l'avis de la population en ce qui concerne les projets à fort impact négatif**, tels que l'agrandissement du Port de Québec, qui ne sont pas compatibles avec la notion de développement durable ;
- **de bonifier les infrastructures publiques qui contribuent à la mobilité active et sécuritaire** à l'intérieur du quartier et vers d'autres secteurs de la ville : en effet, favoriser l'interconnexion entre les quartiers par un réseau de mobilité active aura un impact important sur la lutte contre les changements climatiques, autant que sur la santé physique et mentale de la population ;
- **de mettre en place un réseau de transport en commun efficace** et permettant de connecter les quartiers de la ville aux lieux d'emploi ou aux infrastructures de proximité, incluant notamment les parcs industriels ;
- **de mettre l'éducation de la population au centre de la stratégie de développement durable** de la Ville.

3.6.3 Quel tramway pour le Vieux-Limoilou ? Document de réflexion produit par le conseil de quartier

D'entrée de jeu, le conseil de quartier estime qu'il manque beaucoup d'informations accessibles aux citoyens et citoyennes afin de pouvoir faire un choix éclairé et cette absence d'information peut expliquer également d'un côté, le fait que les résidents et résidentes demeurent partagés entre les options, autant que la difficulté à trancher entre l'une et l'autre. À un certain degré, on se retrouve dans un débat qui devient plus émotif que factuel — et cet état de fait est dû, justement, à l'absence de réponses et de précisions. Il va sans dire : tant la 4^e Avenue que la 3^e Avenue peuvent offrir des perspectives d'intérêt, avec la venue du tramway.

En amont de l'énoncé d'un préjugé favorable, les administrateurs et administratrices ont tenté de faire un inventaire des enjeux et opportunités à considérer pour les deux options proposées, autant que de définir des défis communs quant à celles-ci.

Perspectives associées à un passage sur la 3^e Avenue/D'un côté, le tramway peut potentiellement avoir un impact bénéfique pour les commerces : en effet, le passage d'une telle infrastructure sur une voie commerciale est généralement bénéfique pour le commerce. À

Québec, on a tendance à surévaluer la force et le poids de l'automobile comme moteur de fréquentation commerciale. Par ailleurs, des aménagements forts et structurants pour l'artère pourraient venir bonifier, amplifier son potentiel d'attractivité, et soutenir plutôt qu'atténuer la dynamique « de destination » de la 3e Avenue. Il y a également un intérêt à placer un arrêt du tramway au cœur du Vieux-Limoilou, dans la mesure où celui-ci doit traverser le quartier. Toutefois, il reste que la dynamique, actuellement, sur la 3e Avenue fonctionne. Il y a peu de locaux disponibles, et elle est prisée et fréquentée, tant dans une logique de proximité ou de destination (selon la SDC : on parle d'une dynamique 50-50 entre clientèle du quartier et clientèle externe, en moyenne). 23 De ce fait, l'intégration du tramway sur la 3e Avenue peut prendre l'allure d'un pari risqué ou non selon les perspectives : si le pari fonctionne, l'artère peut s'en voir bonifier ; si le pari échoue, celle-ci pourrait y perdre. Il y a donc un risque. La Place Limouloise pourrait y perdre également. Des impacts de la réorganisation de la circulation pourraient également venir affecter les ruelles et avenues environnantes, incluant la 4e Avenue et sa vocation résidentielle.

Perspectives associées à un passage sur la 4e Avenue/La 4e Avenue constitue, à bien des égards, l'option « Plan B ». En l'absence d'un plan de match précis pour une requalification, il y a donc enjeu à ce que le passage du tramway ne soit pas utilisé à son plein potentiel pour bonifier le milieu de vie des résidents et résidentes. À l'inverse, l'option offre l'occasion d'introduire le tramway sans avoir d'impact sur la dynamique de la 3e Avenue — et d'affecter ainsi le développement organique observé sur l'artère au fil des vingt dernières années — et, si le plan d'insertion offre quelque inspiration, celui-ci peut être générateur d'éléments d'intérêt (verdissement, réduction de la circulation, etc.). Reste à voir également, si une seconde phase est envisagée ou envisageable, à quel point la 4e Avenue pourrait représenter une option d'intérêt pour amener le tramway jusqu'à la hauteur de Lairer et Charlesbourg, en profitant des infrastructures déjà en place.

Le conseil de quartier, en conclusion du document et par voie de résolution recommandait qu'à l'étape actuelle, en fonction du peu d'information fournie, qu'un passage du tramway sur la 3e Avenue serait à préconiser, mais souhaite que le Bureau de projet explore de façon plus large les deux options, afin de soumettre des projets plus avancés, soutenus par plus d'informations, aux citoyens et citoyennes du Vieux-Limoilou.

[Consulter les différents mémoires déposés par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou](#)

3.5 Motions de félicitations ou remerciements

Le conseil de quartier a adopté, en novembre 2021, une motion de félicitations à l'attention de la conseillère municipale sortante du district Limoilou, Suzanne Verreault, afin de la remercier de son travail au fil de la dernière décennie, et de souligner l'impact qu'elle a eu sur l'évolution du quartier au gré de ses multiples mandats.

Le conseil de quartier a également adopté, en décembre 2021, une motion de félicitations à La Bouchée généreuse pour le prix de 100 000 \$ obtenu lors d'un concours philanthropique pancanadien lors duquel l'organisme a été choisi comme grand gagnant parmi les organismes du territoire québécois.

4. COMITÉS EXTERNES

4.1 Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles

Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR), anciennement appelé « Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec » (CVI), a été formé formellement le 7 février 2005 et est maintenu en action en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles adopté par le gouvernement du Québec. Après onze ans de travaux et de vigilance, le CVGMR a procédé à une réflexion sur son mode de fonctionnement et son mandat. Il est composé d'un total possible de 20 membres, dont 13 membres votants et 3 à 7 membres non-votants. Il se compose donc de représentants des conseils de quartiers, de représentants des groupes environnementaux et socio-économiques ainsi que des représentants du milieu municipal.

Des membres du conseil de quartier du Vieux-Limoilou ont participé aux réunions du comité, et en ont offert des résumés tant aux administrateurs qu'aux citoyens et citoyennes lors des assemblées du conseil d'administration.

4.2 Comité de vigilance des activités portuaires

Rappelons que le Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec (CVAP) a été mis en place conjointement par le gouvernement du Québec et la Ville de Québec au printemps 2013 en relation avec les différents épisodes de poussière en provenance des activités portuaires. Le CVAP est composé de représentants des citoyens du voisinage, d'un représentant de la Ville de Québec, des élus du conseil municipal — dont la présidente du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou, d'un représentant de l'administration portuaire, d'un représentant du comité de relation avec la communauté du Port de Québec et de représentants des autorités et des services publics.

Des membres du conseil de quartier du Vieux-Limoilou ont participé aux réunions du comité, et en ont offert des résumés tant aux administrateurs qu'aux citoyens et citoyennes lors des assemblées du conseil d'administration. Ils ont également contribué, en 2021, à la préparation d'un mémoire concernant le projet Laurentia.

4.3 Comité de cohabitation Port-Communauté

Le Comité de relations avec la communauté du Port de Québec (CRC) a été mis en place en 2012 afin de constituer un lieu d'échanges privilégié avec la population au sujet des projets et activités de l'Administration portuaire de Québec (APQ). Il permet aux organismes et aux résidents de la communauté de s'informer, donner leur opinion et partager des suggestions. Les modalités de fonctionnement du CRC ont été révisées en 2015, en collaboration avec ses membres. L'intention de l'APQ était de poursuivre et d'intensifier ses efforts de cohabitation avec les quartiers avoisinants.

4.4 Comité conseil sur l'étude de la qualité de l'air en basse-ville

La Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec ont conclu une entente de partenariat pour étudier les impacts de la qualité de l'air ambiant sur la santé des résidents des secteurs Limoilou, Vanier et de la Basse-Ville de Québec. L'étude permettra de répondre aux préoccupations des citoyens des secteurs de Limoilou, Vanier et de la Basse-Ville qui se disent préoccupés par la qualité de l'air ambiant ainsi que la qualité de l'air à l'intérieur des immeubles.

Malgré une demande en ce sens formulée en novembre 2021, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou n'a pas été en mesure d'obtenir le remplacement de sa représentante au sein du comité-conseil, compte tenu de l'état d'avancement des travaux.

4.6 Table de concertation Vélo des conseils de quartier

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou est membre de la table de concertation vélo des conseils de quartier. Cette instance, qui réunit une cinquantaine de délégués issus de 27 quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable pour assurer que le développement du réseau cyclable réponde aux besoins et aux attentes de la population.

4.7 Table de concertation Mobilité des conseils de quartier du centre-ville

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a participé, en 2021, à la mise en place d'une Table de concertation Mobilité des conseils de quartier du centre-ville. Cette Table vise à agir en complémentarité à la Table Vélo et, de ce fait, ne s'intéressera pas aux enjeux associés au réseau cyclable, mais portera plutôt son attention sur les transports collectifs et les déplacements piétons. Parmi les dossiers sujets à échange à cette instance, citons : le Réseau express de la Capitale et le tunnel Québec-Lévis, le Tramway de Québec ou encore la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain.

4.8 Table de concertation des conseils de quartier de Limoilou

En 2021, trois rencontres d'échanges et de discussion ont été réalisées entre les conseils de quartier de Lairet, de Maizerets et du Vieux-Limoilou, dans l'objectif de faire émerger des préoccupations communes et de faciliter l'échange d'information. Hors de dossiers déjà abordés — comme la pollution atmosphérique ou les transports collectifs et actifs, trois dossiers ont émergé : les questions associées au logement abordable, le développement de projets liés à la biodiversité et au verdissement, et les enjeux de participation citoyenne.

Au-delà de travaux autour de l'enjeu du logement abordable, la concertation n'a pas eu les effets escomptés et a été mise de côté avant les assemblées générales de 2022.

4.9 Comité de gestion de Rendez-vous Limoilou

endez-vous Limoilou est une démarche en développement des communautés. Il s'agit d'un regroupement de citoyens et citoyennes, ainsi que de diverses organisations (organismes communautaires, écoles, institutions, etc.) de Limoilou. Ensemble, ceux-ci travaillent de manière concertée à améliorer les conditions de vie de la population, en particulier celles des personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale.

Un représentant du conseil de quartier du Vieux-Limoilou siège à son comité de gestion.

5. PROJETS ET INITIATIVES

5.1 Liste du patrimoine d'intérêt dans le Vieux-Limoilou

En collaboration avec la Société historique de Limoilou, le conseil de quartier a dressé une liste de divers bâtiments d'intérêt patrimonial dans le quartier, bâtiments qui seraient à défendre de façon prioritaire.

Excluant les églises du quartier (Église Saint-Charles de Limoilou ou École de cirque de Québec), la liste compte, entre autres :

- L'ancien bureau de poste du chemin de la Canardière ;
- L'école Saint-Fidèle ;
- L'ancien couvent des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie, situé sur la 8e Avenue ;
- La Caserne No 5 et la plupart des bâtiments du quadrilatère formé par la 1re rue, la 4e rue, la 1re Avenue et le boulevard des Capucins ;
- La Villa Ringfield ;
- La Maison Lamontage ;
- L'ancienne Librairie canadienne sur le chemin de la Canardière ;
- L'ancienne partie de la Papiers White Birch ;
- L'ancienne école Saint-Charles ;

5.2. Sécurité routière et fonction des ruelles du Vieux-Limoilou

La mixité des usages et la cohabitation des modes de transports s'imposent comme les grands défis en matière de sécurité routière dans les ruelles du Vieux-Limoilou : voilà l'un des grands constats qui ressort d'une enquête menée à l'été 2021 dans le quartier par Accès transports viables, à la demande du conseil de quartier du Vieux-Limoilou. Menée dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec, l'enquête visait à identifier les usages et fonctions — actuels ou souhaités — des ruelles du quartier Vieux-Limoilou.

Le principal enjeu qui ressort du portrait, c'est la cohabitation parfois difficile entre les différents usages des ruelles. En effet, bien que ceux-ci soient des milieux de vie, ce sont des artères prisées pour le stationnement ou les déplacements : manque d'aménagements modérateurs (37,7 % et 40,3 %), préoccupations liées à la circulation de transit (31,5 % et 28,5 %), vitesse excessive des automobiles (41,8 % et 26,3 %) sont identifiés par les répondants comme enjeux clés qu'ils observent tant pour la ruelle adjacente à leur logement, qu'au fil de leurs déplacements sur celles-ci.

Actuellement, les ruelles servent essentiellement à se stationner (82,3 %), à y circuler en automobile (85,9 %) ou dans le cadre de déplacements actifs (77,9 %), ou encore à des fins d'accès au logement (67,3 %). Cela dit, c'est quelque 84,6 % des répondants qui affirment les fréquenter d'abord en tant que piéton. Les répondants semblent souhaiter voir évoluer ces fonctions, alors que parmi le développement de lieux de verdissement (49 %) ou d'espaces de vie partagée (52 %) prennent le haut du pavé parmi les usages souhaités — aux côtés d'une volonté largement exprimée (48 %) d'une circulation plus sécuritaire. On veut ainsi, de façon générale, voir maintenue la fonction stationnement. Toutefois, la majorité des répondants, qu'ils aient un stationnement ou non, souhaitent y limiter — ou interdire ! — la circulation de transit, afin de faire des ruelles un lieu de circulation sécuritaire pour tous les usages, un lieu de verdissement et un espace de vie partagée avec les voisins.

À l'arrivée de l'hiver, c'est 82,1 % des répondantes et répondants qui affirment que la dynamique de leur ruelle est modifiée. Certains (13,3 %) s'y sentent plus en sécurité, alors que d'autres (20,1 %) estiment que leur sentiment de sécurité diminue. Quand la ruelle est partiellement ou complètement déneigée, on remarque que le sentiment de sécurité tend à demeurer inchangé dans la majorité des cas. C'est lorsque la ruelle n'est pas du tout déneigée que ce sentiment de sécurité diminue. Dans bien des cas, il faut dire que la circulation automobile observée tend à diminuer avec l'arrivée de la neige — et que l'espace est bien souvent modifié, notamment par la création d'aires de jeux pour les enfants dans certaines ruelles.

L'enquête a été menée en juin et juillet 2021 sur support électronique, appuyé par des opérations de visibilité dans le quartier. Au total, c'est 449 ménages qui ont répondu à l'appel, représentant 1064 personnes.

Consulter le sommaire des résultats du sondage : <http://bit.ly/3Ejzgmm>

5.3 Développement d'une signalétique pour les ruelles du Vieux-Limoilou

Suite à la réalisation du projet 2020-2021, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a choisi de s'intéresser, pour 2021-2022, à la question de la cohabitation des modes de transports et les enjeux associés à la vitesse automobile par le développement, en mode co-création, d'une approche de signalétique développée et pensée pour les ruelles du quartier, afin de préconiser un affichage uniforme dans un maximum de ruelles intéressées.

5.4 Le Coup de pousses de Limoilou

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a présenté une première édition du Coup de pousses ! Le but de l'événement ? Aider les citoyens et citoyennes du quartier à verdir leur quartier, créer des milieux de vie plus agréables et participer aux efforts de la Ville et des organisations environnementales pour améliorer la qualité de l'air, lutter contre les îlots de chaleur et conserver la biodiversité en ville !

L'édition 2021, tenue dans le stationnement de la Caisse Desjardins de Limoilou, a été un grand succès, avec 750 citoyens qui ont participé à l'événement, plus de 1000 vivaces de 10 espèces différentes distribuées par seize bénévoles chapeautés par le conseil de quartier. L'événement reviendra, par ailleurs, pour une seconde édition en 2022, cette fois-ci en intégrant Lairet.

5.5 Bac à jouets en libre-service au parc Ferland

Le conseil d'administration du conseil de quartier Vieux-Limoilou a déposé en février 2020 un projet de bac à jouets communautaire au parc Ferland auprès du Service des loisirs de la Ville de Québec, avec la collaboration de la Joujouthèque Basse-Ville. Un financement est attendu de la Ville de Québec, en complément avec un montant réservé pour le projet auprès de la Caisse Desjardins de Limoilou. Actuellement, les partenaires du projet attendent la décision conjointe du Service de l'interaction citoyenne et du Service des loisirs pour avancer.

5.6 Frigo-partage pour le Vieux-Limoilou

Le projet de frigo-partage consiste en l'installation d'un réfrigérateur dans l'espace public afin que la population y dépose des denrées. Il peut s'agir de nourriture ou de repas déjà préparés que les gens ont en trop, ou encore de surplus provenant des épiceries ou des restaurants. En tout temps, n'importe qui peut ouvrir le frigo et prendre ce qui lui convient.

Les objectifs de ce projet sont d'éviter le gaspillage alimentaire, favoriser l'entraide et offrir de la nourriture à ceux qui en ont besoin. L'initiative répond à un réel besoin de la population du Vieux-Limoilou : en effet, la défavorisation est forte dans le quartier, où environ une personne sur quatre vit sous le seuil de faible revenu, alors que, comparativement, cette situation est vécue par une personne sur dix au niveau de l'agglomération de Québec. Le projet de frigo-partage n'a pas la prétention de répondre aux besoins de sécurité alimentaire des personnes en situation de pauvreté, mais sera une option supplémentaire pour les gens qui ne peuvent se nourrir adéquatement.

À la suite d'échanges menés à l'été 2021 avec l'administration municipale quant aux possibilités d'implantation, des pourparlers, entre le conseil de quartier, la SDC 3e Avenue et divers organismes et commerces sont en cours pour déterminer le lieu où sera installé le frigo. Une demande de financement a également été transmise à la Ville de Québec, en décembre 2021, pour laquelle une réponse est éventuellement attendue.

5.7 À la recherche de Hedley

À la recherche de Hedley, c'est l'histoire de deux enfants, un frère et une sœur qui ont perdu leur chat alors qu'une tempête de neige se lève. Mais heureusement, ils savent qu'il est assurément dans le quartier : le matou ne le quitte jamais ! Les gamins commencent alors une odyssee d'un bout à l'autre du quartier, à la recherche de Hedley. La bande dessinée a été scénarisée par Francis Desharnais et dessinée par l'illustratrice Annie Carbo.

Les passants pourront découvrir cette création au fil d'une promenade dans le quartier, alors que les douze cases tissant le récit seront visibles dans les vitrines de commerces sur la 3e Avenue, entre la 4e et la 12e Rue. La bande dessinée déambulatoire *À la recherche de Hedley* a été réalisée par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou, réalisée grâce à l'appui de la Caisse Desjardins de Limoilou, et avec la collaboration de Monlimoilou et de la SDC Limoilou.

5.8 Limoil'Air

Ce sont quelque 75 capteurs de particules fines qui seront installés en mai 2022 sur les toitures et les balcons des habitations du secteur Limoilou. Cette démarche de sciences citoyennes permettra aux résidents des ménages participants, de faire un suivi quotidien de la qualité de l'air de leurs quartiers et ainsi s'approprier de nouvelles connaissances quant aux enjeux environnementaux. L'objectif de Limoil'Air, est de s'outiller, se doter d'une compréhension élargie des enjeux, réalités et méthodes relatives à l'analyse de la qualité de l'air, autant que d'obtenir une compréhension plus large des dynamiques liées à la pollution atmosphérique dans les quartiers de Limoilou.

Avec ces capteurs, la présence et la qualité de particules fines — PM 1, 2,5 et 10 — qui se trouvent dans l'air ambiant de Limoilou seront mesurées. Les données recueillies chez les gens seront ensuite envoyées à fréquence régulière vers notre plateforme Web, à partir de laquelle elles pourront ensuite être mises en relation avec d'autres données environnementales. Tout au long de cette collecte de données, les ménages participants auront l'opportunité de mettre en place une démarche scientifique d'analyse et seront invités à tenir un journal de bord lié à la qualité de l'air ambiant, et ce, tout en étant accompagnés par un groupe de professionnels et experts associés à divers organismes et institutions de recherche de la région.

La démarche sera également documentée, et les données archivées et partagées, afin de permettre leur réutilisation dans le cadre d'autres études ou analyses.

Chapeauté par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou et la plateforme Revolv'Air, le projet est réalisé grâce au Fonds écoresponsable de la Caisse Desjardins de Limoilou, ainsi qu'avec la collaboration du député de Jean-Lesage, Sol Zanetti. Les conseils de quartier de Lairet et de Maizerets participent également à l'initiative.

6. MOBILISATIONS

En 2021, le conseil de quartier a participé de façon active à diverses mobilisations autour de dossiers d'importance dans le quartier du Vieux-Limoilou. Cette participation a pu prendre différentes formes : participation à des comités stratégiques, préparation de mémoires ou de résolution, rédaction de lettres ouvertes, sorties médiatiques, et plus.

Cette mobilisation va au-delà de l'envoi de résolutions, mais généralement ce mode de prise de position est inclus dans la mobilisation, et les enjeux ici mentionnés reflètent ainsi des positions qui ont été adoptées, par résolution, au sein du conseil de quartier.

6.1 Projet Laurentia

Le conseil de quartier a continué de participer aux différentes mobilisations entourant le projet Laurentia, dans la continuité de ce qui avait été entrepris au fil des dernières années.

6.2 Rehaussement de la norme sur le nickel dans l'air ambiant

Le 30 mars 2021, le Gouvernement du Québec a annoncé son intention d'augmenter de 4 fois la valeur maximale de nickel tolérée dans l'ensemble de particules plus petites que 10 microns émises dans l'air, souhaitant ainsi porter ce taux à 70 ng/m³ — appuyant, entre autres, cette décision sur un avis favorable rendu par la Direction de la santé publique (DSP). Cette intention est devenue réalité au 22 décembre 2021, alors que le Gouvernement du Québec a déposé un avis dans *La Gazette des communes* annonçant son intention de rehausser la norme sur le nickel au terme d'une démarche de participation publique qui se terminait au 15 février 2022.

6.3 3e Lien

Le « troisième lien » autoroutier va anéantir des années d'efforts investis par des citoyennes et citoyens, des organismes, des acteurs sociaux afin d'y améliorer la qualité de vie — des milliers d'heures d'efforts investies à agir sur la qualité de l'air, à verdir, à réduire la circulation automobile, à sécuriser nos rues et intersections, à rendre les espaces publics plus conviviaux, à bonifier l'offre en transports actifs...

Dans le cadre d'actions de mobilisation, il a été rappelé que les quartiers centraux ne sont pas un lieu de transit entre la Couronne-Nord et la Rive-Sud de Québec : ce sont des milieux de vie dans lesquels des dizaines de milliers de personnes vivent, élèvent leurs familles, vieillissent, cohabitent au quotidien avec leurs voisins et voisines. Nous avons le droit d'y vivre dans des environnements de qualité, dans des conditions saines, qui ne nous rendent pas malades et qui sont sécuritaires. Et cela pour un projet qui n'a été l'objet d'aucune consultation auprès de la société civile ni d'aucune évaluation d'impact alors que le tunnel, une fois réalisé, aura des impacts majeurs au centre-ville — sur l'environnement, sur le bâti, sur la santé, sur le transit automobile, sur le camionnage, sur la qualité de l'air.

CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-LIMOILLOU
ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF
NET DE L'EXERCICE TERMINÉ (non vérifiés)
LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
Produits		
Ville de Québec - Fonctionnement	1 480\$	1 100\$
Subvention Desjardins - Projet verdissement	--	2 000\$
Subvention Desjardins - Projet réconforts	--	3 750\$
Ville de Québec - soutien mobilisation sondage	3 000\$	--
Ristourne Desjardins	2.32\$	2.32\$
Ville de Québec - Projet Coup de pousse	2 250\$	--
Don de M. Sol Zanetti – Projet Coup de pousse	1 000\$	--
Subvention SDC 3 ^e Avenue - Projet réconforts	500\$ ¹	--
TOTAL	8 232.32\$	7 352.32
Charges		
Fonctionnement		1 966.90\$ ³
• Exemple : secrétaire de service	1 105\$ ⁴	595\$
• Exemple : frais bancaires	71.40\$	82.65\$
• Exemple : autres (publicité, matériel)	333.43\$	333.43\$
• Dépenses autorisées en 2020, mais chèques encaissés en 2021	905\$	
BILAN Fonctionnement	(1 157.84\$)	(866.90)

¹ Note au lecteur : somme de 500\$ reçu pour un projet 2020, mais chèque encaissé en 2021.

² Note au lecteur : Un montant de 905\$ est imputable à l'année 2020, mais les chèques furent encaissés en 2021. Le lecteur doit lire 1 732.84\$

³ Note au lecteur : tous les chèques de cette charge n'ont pas été encaissés (489\$). Le lecteur doit donc lire 1 477.90\$.

⁴ Note au lecteur : un montant de 255\$ a été émis et autorisé en 2020 et le chèque encaissé en 2021. Le lecteur doit donc lire 850\$.

Projet – Réconforts (Lutins et bande dessinée)	92\$ ⁵	3 829.60\$
Projet – Coup de pouce	4 840.88\$	--
Projet – Mobilisation sondage	3 040.24\$	--
<hr/>		
BILAN - PROJETS	(1 223\$)	(79.6) Projet réconforts (sans compter le 500\$ encaissé en 2021)
TOTAL	10 611\$	5 796.50\$

Excédent des produits par rapport aux charges	(2 378.68\$)	1 555.82\$
Actif net non affecté au début de l'exercice	2 763.90\$	1 008.83\$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	3 384.98\$⁶	2 763.90\$ (inclus 2 000\$ de projet de verdissement reporté en 2021)
Total au livre (incluant la part sociale de 5\$)	3 389.98\$	2 768.90\$

⁵ Note au lecteur : dépense autorisée en 2020, mais chèque encaissé en 2021.

⁶ Note au lecteur : le solde au 1^{er} janvier 2021 aurait dû être de 384.98\$, car chèque de 3 000\$ pour dépense autorisée en 2021 n'a pas encore été encaissé.